

Image not found or type unknown



Consultation des comptes d'un defunt avant remise chez sonnotaire

Par **livaga**, le **03/10/2012 à 12:29**

Bonjour,
suite au décès de ma mère, mes demi freres veulent consulter les comptes de ma mère
j'y suis contre, par valeur moral
je suis sa fille legitime et mes demi freres ont eté adoptés de facon simple
ma question est simple
en ont-ils le droit

Par **livaga**, le **04/10/2012 à 13:56**

j'ai la reponse
les comptes seront gerés par le notaire, c'est son travail, donc on peut tout fait limiter